

Associés :

Franck MICHEL
Alain MIROITE
Nicolas DESHAYES
Serge PREVILLE
Lesly MIROITE
Céline MASCHI
Hervé COUSTANS
Maxime LEBRETON

Bureaux :

Blois
Bobigny
Cayenne
Chartres
Colmar
Créteil
Evreux
Evry
Fort de France
Gosier
Laval
Le Mans
Lille
Marseille
Melun
Mulhouse
Nantes
Orléans
Paris Flandrin
Poitiers
Rennes
Rouen
Saint-Martin
Tours
Versailles

Affaire : SDC 11 RUE KLEBER
En collaboration avec : Daniela LOPEZ
d.lopez@ajassocies.fr /
Assisté(e) de : Claire AUGER
c.auger@ajassocies.fr /

De :
Maître Franck MICHEL
Maître Nicolas DESHAYES
inscrit sur les Listes civile et commerciale
résidence LE RIBERA immeuble E
376, avenue du Prado
13008 MARSEILLE
tél : 04.91.79.12.29
fax : 04.91.82.01.76
marseille@ajassocies.fr

A TOUS LES COPROPRIETAIRES

MARSEILLE, le 3 octobre 2023

PROCES VERBAL DES DECISIONS PRISES LE 3 OCTOBRE 2023 PAR L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DESIGNÉ EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29-1 DE LA LOI DU 10 JUILLET 1965

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions des articles 29-1 et suivants la loi du 10 juillet 1965 et 62-7 du décret du 17 mars 1967 concernant les copropriétés en difficultés,

Conformément à l'Ordonnance rendue le 6 juin 2023 par Madame la Vice-Présidente près du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE, la SELARL AJASSOCIES, prise en la personne de Maitre Nicolas DESHAYES et de Maitre Franck MICHEL, a été désignée en qualité d'Administrateur Provisoire du Syndicat de la copropriété « 11 RUE KLEBER » sis à Marseille 13003 sur le fondement des dispositions relatives aux copropriétés en difficulté, en lui confiant les pouvoirs du Syndic, de l'Assemblée Générale (à l'exception de ceux prévus aux alinéas a et b de l'article 26 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 modifiée), ainsi que ceux du Conseil syndical, afin de :

« Prendre les mesures nécessaires au rétablissement du fonctionnement normal de la copropriété ».

L'administrateur provisoire conduit à prendre certaines décisions de gestion courante ainsi que des décisions particulières en vue de l'accomplissement de la mission qui lui a été confiée.

EXPOSE

Le présent Procès-Verbal de décision a pour objet :

- Approbation du budget prévisionnel de l'exercice comptable couvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

RESOLUTION N°1 : APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE COMPTABLE COUVRANT LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2024

L'Administrateur provisoire décide de ratifier le budget prévisionnel de l'exercice comptable couvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour un montant de **13 800,00 €**.

Rappel des textes cités :

Article 62-7 du décret du 17 mars 1967 :

« Lorsque l'administrateur provisoire est investi par le président du tribunal de grande instance de tout ou partie des pouvoirs de l'assemblée générale, il doit avant de prendre à ce titre les décisions qui lui paraissent nécessaires à l'accomplissement de sa mission, sauf urgence, recueillir l'avis du conseil syndical.

Il peut aussi convoquer les copropriétaires pour les informer et les entendre.

A ces occasions, il doit préciser le mode de financement pour la mise en œuvre de la ou des décisions envisagées ».

Précision : les pouvoirs du Conseil Syndical ayant été dévolus aux Co-Administrateurs Judiciaires, ces derniers n'ont donc pas l'obligation d'organiser une concertation préalable à la prise de leurs décisions.

Article 62-8 du décret du 17 mars 1967 :

« Les décisions prises par l'Administrateur Provisoire sont mentionnées, à leur date, sur le registre des délibérations prévues à l'article 17 du présent décret ».

Fait à MARSEILLE, le 3 octobre 2023

Pour la SELARL AJASSOCIES

SELARL d'Administrateurs Judiciaires
375 av. du Prado - 13008 Marseille
Tél : 04 91 79 12 29 - mail: marseille@ajassocies.fr

Liste des fiches 'Détails budget' : Exercice 2024, Mandat M514 11 RUE KLEBER,

			S.Rub.		Réalisé	
	001			Charges communes générales	0,00	
2024	001	601100.000000,00	210	EAU FROIDE CONSOMMATION	0,00	0,00
2024	001	602200.000000,00	230	ELECTRICITE	0,00	0,00
2024	001	611100.000000,00	450	NETTOYAGE DES LOCAUX	0,00	1 700,00
2024	001	61500.000000,00	460	ENTRETIEN, PETITES REPARATIONS	0,00	1 500,00
2024	001	61600.000000,00	490	CONTRAT ASSURANCES	0,00	1 300,00
2024	001	62300.000000,00	610	HONORAIRES EULISSIER	0,00	1 000,00
2024	001	62300.000000,00	620	HONORAIRES AVOCAT	0,00	1 000,00
2024	001	62111.000000,00	901	HONORAIRES ADMINISTRATEUR PROV	0,00	3 500,00
					0,00	13 800,00